

Voyons donc ce que cette fameuse obligation donne ailleurs. Car si elle est inefficace dans d'autre pays, de quel droit, en vertu de quelle prescience, peut-on affirmer qu'elle fera merveille chez nous ?

Or, elle l'est inefficace, Monsieur le Rédacteur, et je veux le prouver brièvement avant de finir.

Dans la Nouvelle-Ecosse, l'école est obligatoire, et la fréquentation scolaire n'est que de 59.5 pour cent (1).

Dans la province d'Ontario l'école est également obligatoire, et la fréquentation n'est que de 60.45 p. c. (2). Nous savons déjà que dans la Province de Québec, où l'instruction n'est pas obligatoire, la fréquentation est supérieure à ces deux chiffres. Alors à quoi bon l'obligation scolaire chez nous ?

En terminant, je livre aux méditations de M. Dandurand et de tous ceux qui partagent son... mettons son enthousiasme pour l'obligation scolaire, le témoignage peu suspect et très autorisé du Ministre de l'Instruction Publique d'Ontario, l'honorable R. A. Pyne.

« L'assistance aux écoles augmente avec la population, mais il est à craindre que dans certaines parties de la province, la mise en vigueur de la loi d'obligation scolaire laisse grandement à désirer. En 1910, comme on le verra dans les tableaux statistiques, 215 écoles urbaines, sur 287, nous ont envoyé le rapport du Surveillant (truancy officer). Il semble donc y avoir 72 villes et villages qui n'ont pas de surveillant, ou du moins ont négligé de faire rapport. Dans la plupart des arrondissements ruraux, les autorités locales n'ont pas nommé de surveillant, quoique autorisé par la loi à le faire. Les conditions économiques qui affectent la main d'œuvre à la campagne expliquent, dans une certaine mesure, l'assistance irrégulière des garçons et des filles à l'école; mais quelle que soit la cause, le résultat n'est pas satisfaisant. Le vote de mesures plus sévères pour améliorer la situation est, dans la supposition la plus favorable (at best), un remède douteux; à moins qu'une forte opinion publique ne favorise

(1) « Rapport du Ministre de l'Instruction Publique de la Nouvelle-Ecosse, » année 1911, page 10.

(2) Rapport du Ministre de l'Instruction Publique de la Province d'Ontario, 1911, p. XIX.